

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE

20/04/2022

N° E22000018 /06

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF


Alfred MARTINEZ
Commissaire Enquêteur

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 12/04/2022, la lettre par laquelle M. le Maire de LA TURBIE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Modification de droit commun n°6 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Turbie;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Alfred MARTINEZ est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de LA TURBIE et à Monsieur Alfred MARTINEZ.

Fait à Nice, le 20/04/2022

La Présidente,


Pascale Rousselle

Pour expédition conforme
le greffier en chef,


A. BAAZIZ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nice, le 21/04/2022

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NICE**

18 avenue des fleurs
CS 61039
06050 NICE Cedex 1
Téléphone : 04 89 97 86 00
Télécopie :

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h00

Dossier n° : E22000018 / 06
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

E22000018 / 06

M. le Maire
LA TURBIE
HOTEL DE VILLE
AVENUE DE LA VICTOIRE

06320 LA TURBIE LA TURBIE Courrier arrivé le : 28 AVR. 2022 Accusé réception <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON Service traitant : <i>bx. d'urbanisme</i> Service pour information : <i>S. ASS</i>
--

Objet : Modification de droit commun n°6 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Turbie

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Alfred MARTINEZ, demeurant 2149, chemin de l'Escours, LA COLLE SUR LOUP (06480) (tel : 04,93,32,51,43 ; portable : 06,10,72,01,30) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,


A. BAAZIZ